

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-huit, le 14 mai à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 13	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 16	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
07/05/2018	Louis Ragon, Mme Monique Gastellu, Mrs Etienne Lorenzo, Alain
Date d'affichage	Sanchez, Mme Pascale Delarosière, Mrs Arnaud Geurts, David
07/05/2018	Michel, Mmes Frédérique Fileppi, Arielle Montoban, Mrs Patrice
	Maschi, Philippe Lemaitre.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Bernadette Martinez
	pouvoir donné à Mr Jean-Louis Chauvet ; Mr Jean-Marie Torset
	pouvoir donné à Mr Alain Sanchez ; Mme Katia Bonnefoy pouvoir
	donné à Mr Serge Menu.
	<u>Absents</u> : Mme Lorna Gratacos, Mrs François Vidaud, Joachim
	Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Philippe Lemaitre.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Point à ajouter à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, lequel est le suivant :

. Vœux contre le projet de fusion entre les communes de Saint-Pathus et d'Oissery

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Vœux contre le projet de fusion entre les communes de Saint-Pathus et d'Oissery.

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint-Pathus propose une réflexion sur une possible fusion des deux communes Saint-Pathus et Oissery.
Considérant le DGFIP des communes d'Oissery et Saint-Pathus pour l'exercice 2016,
Considérant que le résultat comptable des charges de fonctionnement pour la commune de Saint-Pathus est de - 173 M€ d'Euros alors que la moyenne de la strate est de + 131 M€,
Considérant que le résultat comptable des charges de fonctionnement pour la commune d'Oissery est de + 446 M€ alors que la moyenne de la strate est de + 153 M€,
Considérant que le résultat d'ensemble pour la commune de Saint-Pathus est de - 473 M€ alors que la moyenne de la strate est de + 135 M€,

Considérant que le résultat d'ensemble pour la commune d'Oissery est de + 166 M€ alors que la moyenne de la strate est de + 152 M€,
Considérant que les subventions versées sont de 12 € par habitant pour la commune de Saint-Pathus,
Considérant que les subventions versées sont de 18 € par habitant pour la commune d'Oissery,
Considérant que l'Autofinancement pour la commune de Saint-Pathus est de - 126 M€ alors que la moyenne de la strate est de + 84 M€,
Considérant que l'Autofinancement pour la commune d'Oissery est de + 377 M€ alors que la moyenne de la strate est de + 94 M€,
Considérant que l'endettement est de + 7952 M€ pour la commune de Saint-Pathus alors que la moyenne de la strate est de + 842 M€,
Considérant que l'endettement est de + 533 M€ pour la commune d'Oissery alors que la moyenne de la strate est de + 685 M€,
Considérant que l'endettement par habitant de la commune de Saint-Pathus est de 106 €,
Considérant que l'endettement par habitant de la commune d'Oissery est de 39 €,
Considérant que le fond de roulement est de + 427 M€ pour la commune de Saint-Pathus,
Considérant que le fond de roulement est de + 966 M€ pour la commune d'Oissery,
Il est proposé de rejeter dans sa totalité une supposée fusion avec la commune de Saint-Pathus,

D'émettre le vœu que la commune de Saint-Pathus arrête immédiatement par le biais des bulletins municipaux, voie de presse, informations diverses, ses demandes répétées de fusion entre les deux communes de Saint-Pathus et d'Oissery.

Monsieur le Maire ajoute que la délibération sera adressée pour information, aux élus de la commune de Saint-Pathus ainsi qu'aux communes membres de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.